



# Réparation Chauffage et/ou Remplacement à quelle charge?

Par **Djiguidjik**, le **29/10/2008** à **21:04**

Bonjour,

Je suis actuellement locataire d'un appartement de 35 m<sup>2</sup> à peu près équipé d'un chauffage au gaz très ancien (plus de 10 ans, voir beaucoup plus; la mère du propriétaire l'utilisait quand elle occupait les lieux).

Mon problème est que le chauffage fonctionnait parfaitement quand je suis entré dans l'appartement (sur l'état des lieux cette mention est d'ailleurs portée, c'est écrit "Chauffage en état de fonctionnement") mais depuis quelques jours il refuse de s'allumer et ce n'est pas la première fois que ça arrive. J'ai commencé à louer l'appartement en Décembre 2006 et à l'hiver 2006/2007 j'ai eu le même problème cependant après un passage d'un expert à mes frais le chauffage s'est remis à fonctionner (à priori il suffisait de nettoyer une pièce). Cependant la même société est intervenue cette année et ils n'ont pas réussi à le faire repartir.

Voici mes questions est la suivante:

-Si le chauffage est réparable, est-ce que le propriétaire est OBLIGÉ d'effectuer les réparations (il m'a déjà fais comprendre que si c'était trop cher il enlevait carrément le chauffage sans le remplacer)

-Est-ce que le propriétaire est tenu d'installer un chauffage dans l'appartement? Selon lui il est obligé de fournir l'installation nécessaire pour le chauffage et les prises électriques pour lui ça correspond à ça...